DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2018-40

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Subventions

Matière : Finances locales

Séance du Conseil Municipal du 12 mars 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET: SUBVENTIONS **EXCEPTIONNELLES** 2018 A **ASSOCIATIONS**

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

Procurations:

RENDU EXECUTOIRE

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. DEMANGEOT François,

· M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe.

CONVOCATION CONSEIL

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

EN DATE DU: 05.03.2018

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

AFFICHAGE EN DATE

DU: 05.03.2018

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane. Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE

Absents:

DU: 2 0 MARS 2018

Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire: Mme BARTHES Chantal,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- « Comité handisport» (7ème édition Handirando) pour un montant de 300 €
- « La Grande Confrérie du Cassoulet » (Salon agriculture Paris) pour un montant de 2 500 €
- « Comité de coordination des associations sportives » (Marche du cœur) pour un montant de 500 €

Cette subvention sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2018 pour un montant total de 3 300 €

Vu la Commission des Finances en date du 09 mars 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement de subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que cette subvention sera prélevée au budget Ville 2018 sur l'article 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Philippe GUIRAUD ne prend pas part au vote pour l'association la Grande Confrérie du Cassoulet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 mars 2018.

Patrick MAUGARD

Le Maire,

Hervé ANTOINE

Ampliation faite le :

ep Préfecture le :

1 6 MARS Par publication

2.0 MARS 2018 Cominée executoire par réception

Le Directeur Général des Services

Accusé de réception de Préfecture du 16/03/2018 N°011-211100763-20180312-2018-40-DE